



BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

EXERCICE 2024

TABLE DES MATIERES

1. Présentation générale du budget supplémentaire du budget principal	3
2. La trajectoire financière du budget principal	4
2.1 L'affectation du résultat 2023 du budget principal	4
2.2 Les indicateurs de gestion du budget principal	5
2.3 La dette du budget principal	7
3. La programmation pluriannuelle du budget principal	8
4. La section de fonctionnement du budget principal	9
4.1 Les recettes de fonctionnement du budget supplémentaire	9
4.2 Les dépenses de fonctionnement du budget supplémentaire	10
5. La section d'investissement du budget principal	11
5.1 Les dépenses d'investissement du budget supplémentaire	11
5.2 Les recettes d'investissement du budget supplémentaire	12

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget supplémentaire a pour vocation de prendre en compte les résultats de l'exercice précédent, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le budget supplémentaire du budget principal est voté en Conseil de Métropole.

Le budget supplémentaire qui vous est soumis se caractérise principalement par une affectation du résultat, des restes à réaliser constatés pour l'exercice 2022 et des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget primitif le 7 décembre 2024 pour actualiser les prévisions financières en milieu d'exercice.

Il conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +117,61 M€ en section de fonctionnement.
- ✓ +198,30 M€ en section d'investissement.

En M€	BP 2024	Proposition BS 2024	Total après BS 2024
Section de fonctionnement	1 790,59	117,61	1 908,20
Section d'investissement	695,74	198,30	894,04

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

2.1 L'AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

A l'occasion du budget supplémentaire les résultats de l'exercice précédent sont repris.

Résultats de clôture de fonctionnement 2023 (A)	Restes à Réaliser en dépenses de fonctionnement 2023 (B)	Résultats de clôture d'investissement 2023 (D)	Restes à Réaliser en dépenses d'investissement 2023 (E)	Résultats cumulés d'investissement 2023 (F=D-E)	Part affectée à l'investissement 2024 (G)	Solde maintenu en section de fonctionnement 2024 (A-G)
213 999 381,75	707 462,91	-30 746 195,73	2 293,18	-30 748 488,91	163 999 381,75	50 000 000,00

La section de fonctionnement du budget principal présente en 2023 un excédent cumulé de **214 M€**, en augmentation par rapport à l'année précédente (202,84 M€). Cet excédent révèle la capacité d'autofinancement des dépenses d'équipement.

Suite à la dissolution du budget annexe « Réseau de chaleur urbain Métropole », des restes à réaliser sont constatés pour l'exercice 2023 afin de prendre en compte le transfert des résultats 2022 aux communes concernées.

La section d'investissement du budget principal présente en 2023 un déficit cumulé **-30,75 M€**.

L'excédent de fonctionnement cumulé de **214 M€** sera affecté à hauteur de **164 M€** pour couvrir le déficit du résultat d'investissement cumulé et augmenter le financement des dépenses d'équipement. Le solde restant est maintenu en section de fonctionnement (**50,0 M€**) améliorant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le budget supplémentaire 2024 reprend les résultats décrits ci-dessus, son affectation et le solde maintenu en section de fonctionnement.

2.2 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget principal suite au budget supplémentaire, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	BP 2024	Total voté 2024 après BS	Evolution BS 2024	
			en M€	en %
Recettes de gestion courante	1 780,01	1 804,55	24,54	1,38%
Dépenses de gestion courante	1 506,79	1 550,79	44,01	2,92%
Epargne de gestion courante (Excédent brut courant)	273,22	253,76	-19,46	-7,12%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBC)	15,3%	14,1%		
Recettes exceptionnelles larges (76+77+78) hors nature 775	1,73	30,11	28,38	1637,30%
Dépenses exceptionnelles larges (67+68+66112)	16,74	18,02	1,28	7,62%
Résultat exceptionnel large	-15,01	12,10	27,11	-180,62%
Epargne de gestion (EBG + solde exceptionnel)	258,22	265,86	7,64	2,96%
Taux d'épargne de gestion	14,5%	14,7%		
Intérêts de la dette	58,21	55,21	-3,00	-5,15%
<i>Recettes réelles</i>	1 781,74	1 834,70	52,96	2,97%
<i>Dépenses réelles</i>	1 581,74	1 624,02	42,28	2,67%
Epargne brute (EBE)	200,01	210,68	10,67	5,34%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	11,2%	11,5%		
Annuité en capital de la dette	170,02	171,62	1,60	0,94%
Epargne nette (ENE)	29,99	39,06	9,07	30,26%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	1,7%	2,1%		
Encours de dette (année précédente)	2 082,09	1 909,77	-172,32	-8,28%
Capacité dynamique de désendettement	10,4	9,1		

L'épargne de gestion courante du budget principal après budget supplémentaire 2024 s'élève à **253,76 M€**, en baisse de -19,46 M€ par rapport au budget primitif. Le **taux d'épargne de gestion courante** du budget principal atteint **14,1 %** des recettes de gestion courante.

L'épargne brute, également appelée « capacité d'autofinancement brute de la section d'investissement » après remboursement des intérêts de la dette, correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, autrement dit à l'épargne de gestion après la soustraction du solde des produits et charges financiers et exceptionnels de la section de fonctionnement. Elle exprime donc la capacité de la Métropole à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois ses dépenses de fonctionnement couvertes.

Après couverture par l'épargne des intérêts de la dette (55,21 M€, en légère baisse par rapport au budget primitif après actualisation des taux de la dette actuelle) et du résultat financier, **l'épargne brute** s'établit à **210,68 M€**. Le **taux d'épargne brute de 11,5%** est en très légère augmentation par rapport au budget primitif (11,3% au budget primitif).

L'épargne brute permet non seulement d'absorber la totalité du **remboursement en capital de la dette porté à 171,62 M€** (en légère hausse par rapport au budget primitif en raison de la récupération de l'encours de dette de certaines communes suite aux transferts de compétences actés par la loi 3DS) mais également de dégager un **autofinancement complémentaire aux investissements** (« capacité d'autofinancement nette » correspondant à l'épargne brute diminuée du montant de l'annuité en capital de la dette). **Le taux d'épargne nette est de 2,1%**, en légère hausse par rapport au budget initial 2024 (0,4%).

L'épargne brute révèle l'enjeu stratégique pour la Métropole de dégager de l'autofinancement à la fois pour assurer le remboursement de son encours de dette mais aussi pour améliorer de manière pérenne sa capacité d'investissement.

Dans un contexte incertain avec des coûts de matières premières et de l'énergie toujours élevés, l'évolution des épargnes reste maîtrisée. **Les mesures de redressement de la trajectoire financière de la Métropole depuis l'exercice 2021 montrent leur efficacité** avec les bons résultats des exercices 2021, 2022 et 2023 permettant d'améliorer sensiblement la situation du budget principal au budget supplémentaire 2024 avec :

- ✓ **Une hausse des recettes d'investissement de 198,30 M€ dont :**
 - **+132,5 M€ d'écritures patrimoniales se neutralisant en dépense ;**
 - **+164 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé et +70,04 M€ de virement provenant de la section de fonctionnement (progression de l'autofinancement des investissements) ;**

- ✓ **Une baisse de -206,83 M€ de l'emprunt d'équilibre, permettant la baisse de l'encours de dette de la Métropole.**

2.3 LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget principal.

En k€	Stock de dette au 31/12/2023	Remboursement du capital de la dette en 2024*	Intérêts de la dette en 2024	Emprunt prévisionnel 2024	Variation BS de l'emprunt inscrit	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2024
Volume	1 986 243 K€	171 852 K€	55 244 K€	76 702 K€	-206 827 K€	1 909 773 K€

*dont mise en réserve afférentes aux emprunts obligataires : 18 680 k€ en 2024¹

L'encours de dette prévisionnel du budget principal est en diminution avec un montant d'emprunt prévisionnel nettement inférieur au montant du capital remboursé.

¹ La mise en réserve au titre des emprunts obligataires n'impacte pas l'encours restant dû au 31/12/2024

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET PRINCIPAL

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par le Conseil de la Métropole en matière de politique publique. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), ainsi que les avances remboursables et les titres de participations.

Le tableau ci-dessous présente les crédits de paiement de la programmation pluriannuelle des investissements modifiée dans le cadre du budget supplémentaire de l'année 2024 du budget principal. Ils sont présentés en fonction des politiques publiques et des sous-politiques publiques de la Métropole.

Politiques publiques et sous-politiques publiques (en M€)	BP 2024	BS 2024	BP + BS 2024
Aménagement de l'espace	46,81	6,75	53,56
Aménagement du territoire	38,40	-0,95	37,45
Foncier	3,33	8,00	11,33
Stratégie territoriale	5,09	-0,30	4,79
Appui et ressources	50,99	4,00	54,99
Finances	26,61	2,00	28,61
Moyens généraux et affaires générales	14,76	0,00	14,76
Patrimoine	9,62	2,00	11,62
Culture et sport	22,59	7,74	30,33
Culture	18,19	8,39	26,58
Sport	4,40	-0,65	3,75
Développement économique, innovation, attractivité territoriale	15,20	-5,24	9,97
Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales	8,02	-3,15	4,87
Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche	7,18	-2,09	5,10
Environnement énergie agriculture préservation des espaces	42,34	-2,57	39,77
Agriculture, alimentation	2,55	-0,44	2,11
Energie	3,16	0,00	3,16
Environnement énergie agriculture préservation des espaces	0,00	0,00	0,00
Littoral et gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, environnement, préservation des espaces naturels	36,63	-2,13	34,50
Habitat et inclusion	95,20	-1,41	93,79
Habitat et logement	35,22	-3,57	31,65
Inclusion et cohésion territoriale	0,92	0,00	0,92
Renouvellement urbain	59,06	2,15	61,21
Mobilités Infras Voirie	125,45	15,51	140,96
Infrastructure Voirie	118,59	13,64	132,23
Transport	6,87	1,87	8,74
Services collectifs	4,47	0,00	4,47
Propreté	4,47	0,00	4,47
Total général	403,07	24,78	427,85

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	BP 2024	Restes à réaliser 2023	BS 2024	Total voté après BS	Evolution en % Total voté après BS / BP 2024
Recettes réelles	1 781,74	0,00	52,96	1 834,70	2,97%
Recettes de gestion courante	1 780,01	0,00	24,54	1 804,55	1,38%
013 - Atténuations de charges	3,33		0,00	3,33	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	28,67		7,73	36,39	26,95%
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	795,36		-3,91	791,45	-0,49%
731 - Impôts locaux	413,92		14,69	428,62	3,55%
74 - Dotations et participations	521,28		-0,64	520,64	-0,12%
75 - Autres produits de gestion courante	17,44		6,68	24,12	38,31%
Autres recettes de fonctionnement	1,73	0,00	28,41	30,14	1639,03%
76 - Produits financiers	0,85		0,89	1,73	104,86%
77 - Produits exceptionnels	0,89		0,03	0,92	
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00		27,49	27,49	
Recettes d'ordre	8,84	0,00	14,66	23,50	165,71%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8,84		14,66	23,50	165,71%
Total recettes de fonctionnement	1 790,59	0,00	67,61	1 858,20	3,78%
R 002 Résultat reporté ou anticipé "n-1"	0,00		50,00	50,00	
Total recettes de fonctionnement cumulées	1 790,59	0,00	117,61	1 908,20	6,57%

Les recettes réelles de fonctionnement sont revalorisées de 52,96 M€, soit +2,97%. Et la section de fonctionnement progresse de 117,61 M€ soit +6,57%.

Cette progression est entraînée principalement par :

- ✓ L'inscription du résultat reporté de 2023 à hauteur de 50 M€.
- ✓ L'actualisation des prévisions fiscales dont notamment :
 - +14,69 M€ suite à l'actualisation des prévisions fiscales ;
 - +3 M€ liés aux demandes de remboursement de crédit de TVA accordés par l'administration fiscale (chapitre 75)
 - La Dotation Globale de Fonctionnement réajustée (-2,1 M€) sur les 2 volets (dotations d'intercommunalité et de compensation) suite à la publication des montants opérée par l'Etat pour l'année 2024 ;
 - La fraction de TVA (chapitre 73), réajustée à la baisse par rapport à la prévision faite au budget primitif en raison d'un atterrissage de la TVA nationale inférieur au montant prévu par l'Etat en 2023.
- ✓ La reprise de provisions pour risques et charges (chapitre 78) à hauteur de 27,49 M€ suite à la résolution d'un certain nombre de litiges opérationnels et notamment celui de la ZAC des Gargues à Aubagne.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	BP 2024	Restes à réaliser 2023	BS 2024	Total voté après BS	Evolution en % Total voté après BS / BP 2024
Dépenses réelles	1 581,74	0,71	41,58	1 624,02	2,67%
Dépenses de gestion courante	1 506,79	0,71	43,30	1 550,79	2,92%
011 - Charges à caractère général	221,88		18,55	240,43	8,36%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	280,56		0,72	281,28	0,26%
014 - Atténuations de produits	692,51		3,79	696,30	0,55%
017 - RSA / Régularisation de RMI	0,00		0,00	0,00	
65 - Autres charges de gestion courante	311,07	0,71	20,23	332,01	6,73%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,77		0,00	0,77	0,00%
Autres dépenses de fonctionnement	74,95	0,00	-1,72	73,22	-2,30%
66 - Charges financières	58,24		-3,00	55,24	-5,15%
67 - Charges exceptionnelles	4,71		0,05	4,76	1,12%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	12,00		1,22	13,22	10,19%
Dépenses d'ordre	166,90	0,00	6,00	172,90	3,59%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	166,90		6,00	172,9	3,59%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	1 748,64	0,71	47,58	1 796,92	2,76%
023 - Virement à la section d'investissement	41,95	-0,71	70,04	111,28	165,26%
Total dépenses de fonctionnement	1 790,59	0,00	117,61	1 908,20	6,57%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont revalorisées de 41,58 M€, soit +2,67%. Et la section de fonctionnement progresse de 117,61 M€, soit +6,57%.

Cette progression provient principalement de :

- ✓ La hausse des charges à caractère général de 18,55 M€ avec notamment des décalages de dépenses entre 2023 et 2024 et des besoins supplémentaires concernant la compétence voirie sur le périmètre de la commune de Marseille, la gestion de l'éclairage public, des taxes foncières et de nouveaux événements sportifs ;
- ✓ La progression des autres charges de gestion courante de 20,23 M€ avec majoritairement :
 - Le paiement du litige de la ZAC des Gargues à Aubagne.
 - La participation complémentaire du budget principal au budget annexe « Régie d'action sociale » pour 1,6 M€
 - Le décalage d'un certain nombre de dépenses entre 2023 et 2024, notamment sur la politique de la ville, la cohésion sociale, la commission métropolitaine d'indemnisation amiable des préjudices économiques ou encore les fonds sociaux Européens.

De plus, les recettes supplémentaires dégagées en section de fonctionnement et la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettent une hausse de 70,04 M€ du virement à la section d'investissement pour atteindre les 111,28 M€ budgétés après budget supplémentaire.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	BP 2024	Restes à réaliser 2023	BS 2024	Total voté après BS	Evolution en % Total voté après BS / BP 2024
Dépenses réelles	586,89	0,00	26,40	613,30	4,5%
Dépenses d'équipement	396,37	0,00	24,48	420,85	6,2%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (yc	120,79		2,64	123,42	2,2%
204 - Subventions d'équipement versées (yc opérations)	128,62		-2,10	126,52	-1,6%
21 - Immobilisations corporelles (yc opérations)	62,45		16,92	79,37	27,1%
23 - Immobilisations en cours (hors dotations aux territoires) (yc opérations)	84,51		7,03	91,54	8,3%
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,50	0,50	
458 - Opérations pour le compte de tiers			0,50	0,50	
Dépenses financières	190,53	0,00	1,42	191,95	0,7%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13,39	0,00	0,00	13,39	0,0%
13 - Subventions d'investissement	0,20		0,00	0,20	0,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	170,23		1,62	171,85	1,0%
26 - Participations et créances rattachées	3,07		-0,40	2,67	-13,0%
27 - Autres immobilisations financières	3,63		0,20	3,83	5,5%
Dépenses d'ordre	108,84	0,00	141,16	250,00	129,7%
040 - Opérations de transfert entre sections	8,84		14,66	23,50	165,7%
041 - Opérations patrimoniales	100,00		126,50	226,50	126,5%
Total dépenses d'investissement	695,74	0,00	167,56	863,30	24,1%
D 001 Résultat reporté ou anticipé "n-1"			30,75	30,75	
Total dépenses d'investissement cumulées	695,74	0,00	198,30	894,04	28,5%

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 26,40 M€, soit +4,5%. Et la section d'investissement progresse de 198,30 M€ soit +28,5 %, avec un résultat reporté de 30,75 M€.

L'évolution des dépenses d'investissement est principalement liée à :

- ✓ Des écritures patrimoniales pour +141,16 M€ se neutralisant en recette (investissement et fonctionnement) ;
- ✓ Un résultat d'investissement reporté de +30,75 M€ ;
- ✓ L'ajustement du remboursement du capital de la dette à hauteur de +1,62 M€, pour prendre en compte notamment l'encours de la dette récupérable des communes, suite aux transferts de compétences actés par la loi 3DS.

Le niveau de programmation pluriannuelle des investissements, incluant les dépenses d'équipement, mais également les titres de participation (chapitre 26) et les avances remboursables (chapitre 27), s'élève à 427 M€ après l'établissement du budget supplémentaire (voir détail par politique et sous-politique publique en page 8).

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	BP 2024	Restes à réaliser 2023	BS 2024	Total voté après BS	Evolution en % Total voté après BS / BP 2024
Recettes réelles	386,89	0,71	-4,23	383,36	-0,9%
Recettes d'équipement	310,85	0,71	-168,24	143,32	-53,9%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	28,03		38,50	66,54	137,3%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	282,82	0,71	-206,83	76,70	-72,9%
23 - Immobilisations en cours	0,00		0,08	0,08	#DIV/0!
Opérations pour le compte de tiers	9,63	0,00	0,00	9,63	0,0%
458 - Opérations pour le compte de tiers	9,63		0,00	9,63	0,0%
Recettes financières	66,41	0,00	164,01	230,41	247,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	62,30		0,00	62,30	0,0%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés			164,00	164,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	0,01		0,01	0,01	120,1%
27 - Autres immobilisations financières	4,10		0,00	4,10	0,0%
Recettes d'ordre	266,90	0,00	132,50	399,40	49,6%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	166,90		6,00	172,90	3,6%
041 - Opérations patrimoniales	100,00		126,50	226,50	126,5%
Total recettes d'investissement hors virement	653,79	0,71	128,27	782,76	19,7%
021 - Virement de la section de fonctionnement	41,95	-0,71	70,04	111,28	165,3%
Total recettes d'investissement	695,74	0,00	198,30	894,04	28,5%

Les recettes réelles d'investissement sont diminuées de -4,23 M€. Et la section d'investissement progresse de 198,30 M€, soit +28,5 %.

L'évolution des recettes d'investissement est principalement liée à :

- ✓ Des écritures patrimoniales pour 132,5 M€ se neutralisant en dépenses ;
- ✓ L'affectation de résultat de l'exercice 2023 permettant un excédent de fonctionnement capitalisé de 164 M€ ;
- ✓ L'augmentation du virement de la section de fonctionnement de 70,04 M€
- ✓ L'augmentation des subventions d'investissement (38,50 M€) consécutive à des ajustements de prévisions, notamment avec l'instauration de attributions de compensation d'investissement mais aussi des recettes nouvelles sur le boulevard urbain Sud à Marseille et des fonds de concours relatifs à la gestion de l'éclairage public à appeler.

La croissance des recettes d'investissement et la maîtrise des dépenses d'investissement permettent une diminution significative de l'emprunt d'équilibre à hauteur de -206,83 M€.